

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 33 (1895)
Heft: 44

Artikel: Un calembour de Napoléon Ier
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-195201>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

brûlait, celle d'aujourd'hui ne fait que fumer!

» Autrefois, quand un mariage était conclu, on ajoutait cette phrase sacramentelle: *ils s'aiment depuis trois ans*. Aujourd'hui, cette phrase n'a plus cours. Les mariages se bâclent après un ou deux mois de flirtation, et personne n'exige qu'on parle d'amour. Une autre phrase a pris la place de la première; on dit aujourd'hui: *ils ont l'air de se convenir*.

» Et quand ils ont prononcé ces mots, les parents ont conscience d'avoir fait leur devoir pour assurer le bonheur de leur fille.

»... Ils ne disent pas même: « Ils se conviennent », car ils ne sont nullement sûrs que sous le dais s'uniront deux êtres faits pour s'entendre. Ils savent très bien que le mariage s'est bâclé de la façon suivante: le fiancé de son côté, la fiancée du sien, ont réfléchi un tantinet: « Me va-t-il? » — « Me va-t-elle? » On a causé avec papa et maman qui ont dit: « Nous n'avons rien contre, pour-quoi pas? » Et le mariage est conclu.

» Bref, la devise du mariage d'aujourd'hui est: « Mieux vaut celui-là que point; mieux vaut celle-là que personne. »

» Est-ce un bien, est-un mal?

» Il va sans dire que dans ces mariages-là il n'y a point de place pour la poésie; il n'y a ni des Paul ni des Virginie, mais en notre siècle il me semble que cet état d'âme apathique, au moment du mariage, est précisément ce qu'il faut.

» Si les jeunes gens se conviennent, tant mieux! S'ils ne se conviennent pas, ils iront chacun de leur côté sans comédie et sans drame... Il n'y avait pas de passion ni d'illusions à perdre... Les divorces se font aussi tranquillement que les mariages, et la vie reste une mare d'eau stagnante qu'aucun vent ne ride ».

On homme à precauchon.

Lè precauchons sont adé bounès à preindrè; faut mi trào què trào pou; mà tot parà s'on vâo trào tsouyi oquiè que n'èin a pas fauta, cein fâ rirè lo mondo.

L'est bin su què quand lo teimps bargagnè et qu'on a dâo fein étai, qu'est dza bin ressuvi, sé faut dépatsi dè l'eintsi-renâ po cein qu'on iadzo amouellâ pâo mi résista à la pliodze.

L'est assebin coumeint quand 'na fenna a sa buia quasu chetse; se coumeincé à pliovegni, l'a couaite dè traci la rappertsi, kâ se la faut ramassâ depoureira po la remetrè lo leindéman su lo cordé, c'est tot on comerce.

Mâ y'èin a que vont pi on bocon liein avoué lào precauchons:

On citoyein que volliâvè reteni lo tàì dè sa grandze étai z'u pè la tiolâire po

vouâiti dè la tiola et l'einvouè ion dè sè valets la queri avoué lo tsai po que le sâi presta po quand lo tatèret sarâ quie.

Quand lo tsai arrevâ, on lo détserdzâ que dévânt, et lo teimps coumeincivè à bargagni; l'einludzivè et y'avâi dâi gros niolans.

— Quinnès ballès tiolès! fâ lo pére que lè vouâitivè einvouâ lo long dâo mouret; l'est pi damadzo dè lè laissi à l'air dâo teimps, ka n'èin onna rolhie bintout!

Et tot per on coup lài vint on idée.

— François! se criè à ion de sè valets, va derè à la mère que le tè baillâi lo clliorâ po couvri cllião tiolès, kâ sarâi foteint dè lè laissi dinsè à la pliodze.

Dinsè de, dinsè fé; et lè tiolès furont à la chota.

A la vesita d'écoula.

C'étaì lo dzo dè la vesita. La coumechon dâi z'écoulès, lo ministrè et dou municipaux étiont z'u à l'écoula po vairè se lè z'einfants aviont bin recordâ tandi l'hivai, et se lo régent lè z'avâi bin éduquâ. Quand cein vegne qu'on fe récitâ lo livret, on demandâ ao petit bouébo à ion dâi municipaux qu'étâi quie:

— Combien font deux fois deux?

— Cinque! repond lo bouébo, sein quequelhi.

— Eh bin, n'est pas tant mau repondu po on bouébo dè cé adzo, fâ ion dè la coumechon dâi z'écoulès, que volliâvè fèrè pliési ao pére et que n'étâi pas destra foo po tchiffrà; dein ti lè cas, ne s'est trompâ què dè dou!

Un calembour de Napoléon I^{er}.

L'empereur revenait de l'armée, où il avait obtenu de nombreux succès. De tous les côtés pleuvaient titres, décorations, grades, promotions. Le maréchal Lefebvre fut un de ceux qui, dit-on, eurent la plus belle part des faveurs méritées.

Très peu de jours après la prise de Dantzick, l'empereur, voulant reconnaître les services et la valeur dont ce maréchal avait fait preuve à la prise de cette place, l'envoya chercher à six heures du matin. Celui-ci accourut aussitôt et fit prévenir l'empereur de son arrivée.

Napoléon était occupé à travailler avec le prince Berthier.

— Ah! ah! dit-il, je vois avec plaisir que *Monsieur le duc* n'a pas été long à faire sa toilette.

Et se retournant du côté de l'officier d'ordonnance de service:

— Allez dire au duc de Dantzick que je ne l'ai fait appeler de si bonne heure que pour avoir le plaisir de déjeuner avec lui ce matin.

— Mais, sire, reprit l'officier d'ordon-

nance, je prendrai la liberté de faire observer à Sa Majesté que la personne qui est là et qui attend ses ordres n'est pas un duc: c'est le maréchal Lefebvre.

— Monsieur, répliqua Napoléon, lorsque je fais un *duc*, le prenez-vous pour un *conte*?

L'officier, déconcerté par ce jeu de mots, était resté interdit. L'empereur, s'en étant aperçu, reprit en souriant:

— Allez, allez, monsieur, et dites au *duc de Dantzick* que dans dix minutes nous allons nous mettre à table.

En effet, le maréchal ayant été introduit, déjeuna avec l'empereur et le major général. Le repas ne fut pas long, comme d'habitude, et lorsqu'on eut quitté la table, Napoléon ouvrit une espèce de nécessaire qui était sur sa cheminée, y prit un paquet et, le donnant au maréchal, il lui dit:

— *Duc de Dantzick*, je vois que vous aimez le chocolat, en voici d'excellent...

Après quoi, il lui serra la main en ajoutant:

— Au revoir, *monsieur le duc*.

De retour chez lui, le maréchal, qui ne comprenait rien à ce titre de *duc* dont Napoléon venait de le gratifier, ni au cadeau qu'il venait de lui faire, soupçonna quelque surprise dans le paquet qu'il avait dans sa poche; l'ayant ouvert, il y trouva, avec le brevet qui lui concédait le nouveau titre, 300,000 francs en billets de la Banque de France.

(*La France.*)

Favey et Grognuz

à Yverdon.

XXI

Nos bienheureux dormeurs ne sortirent du lit qu'à neuf heures du matin. Favey, se frottant les yeux, dit en mots entrecoupés par un long bâillement:

— Je croyais que nous étions encore à Yverdon.

— Moi aussi, fait Grognuz; c'est que le matin on est toujours comme ça un peu entoupiné... As-tu faim?.. Voulons-nous déjeuner à l'hôtel?

— J'ai pas plus faim que le pain. Y faut d'abord aller prendre l'ai.

Un quart d'heure plus tard, ils quittèrent leur chambre et descendaient au rez-de-chaussée par le petit escalier qui conduit à la salle du café, où de matineux cochers de fiacre croquaient d'appétissantes salées, arrosées de petit blanc.

— Eh bien, fit Grognuz, je ne mange ordinairement pas le bon matin, mais ces salées me feraient assez envie; prenons en voir une ou deusse... Voulez-vous nous donner quelques salées, Madame, si elles sont chaudes.

— On vient de les apporter, Monsieur... Voilà.

— C'est vrai, elles sont justes à point.

Et nos compagnons les attaquèrent